

VILLE DE WIZERNES



DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE



Nous, Pierre EVRARD,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

- La décision d'organiser un repas dansant offert aux aînés, le dimanche 15 octobre 2023 à la salle Émile Zola à Wizernes.
- La proposition de la société de production Métronome.

DECIDE :

- de passer un contrat d'engagement avec la société Métronome pour animer le repas des aînés du 15 octobre 2023, moyennant un cachet de 950 euros HT, les cotisations GUSO étant comprises.

Fait à Wizernes,
Le 15 mars 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre EVRARD

Décision rendue exécutoire
Du fait de sa transmission en sous-
Préfecture
Le 17 mars 2023
Et de sa publication le 17 mars 2023